

Robeco Global Stars Equities Fund N.V.

(la «Société»; société d'investissement à capital variable de droit néerlandais)

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

se tiendra au siège de la Société, Weena 850 à Rotterdam aux Pays-Bas, le 17 décembre 2025 à 11h30.

Ordre du jour:

1. Ouverture et communications
2. Proposition de modification des statuts (décision)
3. Clôture

L'ordre du jour et le changement proposé des statuts peuvent être consulté par les actionnaires et autres personnes autorisées à l'adresse du siège de la Société (Weena 850, NL-3014 DA Rotterdam). L'ordre du jour, le changement proposé des statuts, les rapports annuels des trois dernières années, le prospectus et les documents d'informations clés en néerlandais et en anglais sont également disponibles gratuitement via www.robeco.be et auprès de Caceis Bank, Belgium Branch qui assure le service financier (Avenue du Port 86C Bte 320 à Bruxelles). La valeur nette d'inventaire est communiquée sur le site Internet de BEAMA (www.beama.be/niw). En cas d'approbation de la proposition de modification des statuts lors de l'assemblée, cette décision ne sera pas communiquée séparément.

La directoire de la Société a déterminé comme ayant droit de vote et étant habilitées à assister à l'assemblée, les personnes qui au 19 novembre 2025 (la «Date d'enregistrement») sont enregistrées en tant qu'actionnaires de la Société. À cette fin, le nombre d'actions après traitement de tous les ajouts et suppressions à la Date d'enregistrement dans l'administration d'un établissement affilié à Euroclear Nederland sera pris en compte.

Les actionnaires qui souhaitent participer à cette assemblée ou donner une procuration peuvent s'inscrire à partir du 20 novembre 2025 jusqu'au 10 décembre 2025 inclus auprès d'ING Bank N.V. par l'intermédiaire de l'établissement financier où elles détiennent un compte-titres pour les séries d'actions de Robeco Global Stars Equities Fund - EUR E. Les détenteurs des autres parts peuvent à partir du 20 novembre 2025 jusqu'au 10 décembre 2025 s'inscrire auprès de la Société via meetings@robeco.nl. Ces inscriptions doivent être accompagnées d'une déclaration de cet établissement financier dans laquelle est indiqué le nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement par l'actionnaire concerné.

Les droits de vote et d'assister aux assemblées peuvent, si cela est souhaité, être exercés par un mandataire détenant une procuration écrite. Les formulaires de procuration sont disponibles gratuitement au siège de la Société, via www.robeco.com/riam et auprès de Caceis Bank, Belgium Branch (comme mentionné ci-dessus). Pour donner une procuration, l'actionnaire doit enregistrer ses actions de la manière décrite ci-dessus. Le formulaire de procuration dûment rempli, y compris les instructions de vote, doit être reçu à l'une des adresses indiquées dans le formulaire au plus tard le 10 décembre 2025. Le mandataire doit présenter la preuve de son inscription et une copie de la procuration au bureau d'inscription le jour de l'assemblée avant l'ouverture de l'assemblée.

La directoire

Rotterdam, le 3 novembre 2025